

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1093

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

27 août 1992 - n° 1093
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

En route

La session extraordinaire des Chambres fédérales est solennelle en soi. Certes, c'est l'une des étapes obligées du processus de ratification du Traité sur l'EEE. Mais dès maintenant, notre arrimage à l'Europe devient l'affaire de chacun. L'Histoire roule. Le résultat parlementaire ne fait aucun doute au vu de la prise de position des groupes, mais le ton et la manière auront plus que le vote un sens que sauront interpréter peuple et cantons.

A moins d'une rebuffade de dernière minute, possible jusqu'au terme de la session d'automne fixé au 9 octobre, la résolution du Parlement devrait autoriser le maintien de la date prévue pour le vote, le 6 décembre prochain. Certes, le traité autorise un report en 1993. Mais ce retard, injustifiable aux yeux de nos partenaires, repousserait l'entrée en vigueur de l'accord pour les dix-neuf pays. Avons-nous des intérêts nationaux prépondérants à faire valoir pour justifier cette prolongation des délais ? Ont été évoquées, par le parti socialiste, l'étude nécessaire des mesures d'accompagnement et, de divers côtés, la nécessité de préparer l'opinion. Chacun semble finalement s'être rangé à l'avis du gouvernement, et c'est tant mieux.

Les citoyens connaissent l'enjeu depuis longtemps. Ce qui les convaincra, ce n'est pas un argumentaire appris par cœur, c'est la résolution et la conviction des parlementaires et du Conseil fédéral. Tout attermoiement serait un affaiblissement.

Quant aux mesures d'accompagnement, elles sont certes souhaitables, dans certains cas. Mais l'adaptation du droit suisse doit être réduit d'abord et strictement à ce qui est nécessaire pour le rendre conforme au droit européen. A défaut, on risque d'être entraîné dans une procédure dangereuse de chantage: si vous ne m'accordez pas telle ou telle compensation, je ne répons plus du «oui». Et s'il n'y a plus de consensus, que fera-t-on de la menace non prise au sérieux ? Boudier ? Se laver les mains d'un échec ?

Sur les sujets délicats et plus particulièrement la libre circulation des personnes, la Suisse a obtenu d'assez longs délais transitoires. Ils laissent le temps d'agir et de prouver que la démocratie directe demeure vivante après l'adoption du traité. On répondra qu'une fois l'accord sous toit et le vote populaire obtenu, tomberont les moyens de pression. Mais précisément, c'est l'usage d'un «oui sous condition» qui est politiquement dangereux.

Au-delà du bon choix tactique, le parti socialiste doit clarifier sa position. Il s'est lancé, au départ avec ardeur, en faveur d'une adhésion à la Communauté. Enfermé par les pesanteurs helvétiques, il peut espérer retrouver plus de liberté d'action dans l'espace européen où la social-démocratie joue un des grands rôles. Mais il est évident aussi que les puissances financières et industrielles trouvent dans l'Europe un renforcement grâce au changement d'échelle et grâce à la réduction des coûts entraînés par la protection minimale de la petite bourgeoisie, celle des arts et métiers, celle de l'agriculture.

Il y a donc place pour une critique de gauche de l'Europe de la libre circulation. Elle doit être faite. Mais il faut choisir clairement si elle se développera de l'intérieur par un renforcement de l'influence socialiste grâce au changement d'échelle ou si elle entraîne un rejet des liens institutionnels avec l'Union européenne.

Andreas Gross a choisi ce second parti. On connaît son influence sur la gauche socialiste, même si les analyses du vote sur le FMI indiquent qu'il n'est guère suivi par l'électorat duquel il se réclame. Qu'il y ait débat au groupe, puis en congrès. Mais ces étapes obligées du choix démocratique ne justifient en aucun cas les manœuvres politiciennes auxquelles s'est livrée la direction du parti dans le but de retarder la décision populaire. Vouloir l'Europe c'est aussi, pour les partis, apprendre à travailler à son rythme.

AG/PI